



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET CERTIFICAT DE
PUBLICATION
RÈGLEMENT NO 399-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 399-2026 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2026

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 26 janvier 2026

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 26 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 janvier 2026.

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière